

SGDSN : La Planification et les exercices à l'épreuve des vraies crises : quel RETEX ?



le 12 juillet 2018



Monsieur le Préfet Pascal BOLOT, Directeur de la protection et de la sécurité de l'Etat - Secrétariat Général pour la Défense et la Sécurité Nationale (SGDSN)

La question de la gestion de crise et des retours d'expériences est un sujet qui occupe le SGDSN à plein temps, principalement la Direction de la protection et de la sécurité de l'Etat (DPSE).

Cette dernière est en effet chargée de la planification d'un certain nombre de crises, de l'organisation des exercices interministériels, et enfin, de l'organisation du commandement de la crise. Cette organisation se fait de l'échelon le plus élevé (Premier Ministre) aux échelons déconcentrés incarnés par les préfets.

Quelques éclairages sont nécessaires sur la question de la réponse de l'Etat face aux crises.

De façon traditionnelle, cette réponse se construit à froid, sur une planification qui se veut anticipatrice, en tenant compte des menaces et des risques auxquels notre pays est confronté.

1- Les différents types de menaces et leur planification

Aujourd'hui en France, trois types de menaces se distinguent :

- La menace terroriste, très prégnante depuis bientôt trois ans : cette menace occupe la Direction de la protection et de la sécurité de l'Etat à 70% de son temps.
- La menace liée à la criminalité organisée : elle n'entre pas toujours dans le champ d'action de la DPSE mais constitue un enjeu sécuritaire important.
- La menace liée à la problématique de prolifération : elle comprend les risques majeurs naturels (Ouragan Irma en septembre 2017 aux Antilles), sanitaires (Epidémie Ebola en 2014), technologiques (Explosion en périphérie de l'usine AZF à Toulouse).

La prise en compte de ces menaces nécessite une planification qui correspond à des plans que l'on peut qualifier de « tous-risques », dédiés à un risque en particulier :

- Plan pandémie,
- Plan lié aux accidents nucléaires/radiologiques,
- Plan crues de Seine, récemment remodelé et mis en œuvre à deux reprises cette année.

Ces plans sont très souvent actualisés afin de tenir compte des seuils d'évaluation qui permettent aux autorités de pouvoir les déclencher au bon moment.

Outre ces plans, le **Plan Vigipirate** est déclenché de façon plus ou moins prononcée en fonction de l'état de la menace. Il se décline en plusieurs plans particuliers :

- **Le plan piratair**, lié au détournement d'avions (sur terre ou dans les airs),
- **Le plan piratmer**, plan d'intervention sur les navires lors de prise d'otages ou tuerie de masse à bord,
- **Le plan piranet**, repris avec l'ANSSI, qui concerne les attaques cybernétiques de masse susceptibles de déstabiliser les infrastructures essentielles du pays,

- **Le plan piratex**, en lien avec le Ministère des Affaires Étrangères, prend en compte les ressortissants français lorsqu'ils sont en danger dans un pays étranger.
- **Le plan NRBC(E)**, récemment médiatisé avec l'affaire du Novichok en Angleterre.

2. La préparation de la gestion de crise

La gestion de crise s'organise à partir de plans. Afin de garantir leur efficacité, la Direction de la protection et de la sécurité de l'Etat organise des exercices, entre deux et trois fois par an. Ce sont des exercices complexes élaborés par le Préfet et son équipe, mais aussi par de nombreux contributeurs comme les services de l'Etat ou le Haut Comité Français pour la Défense Civile (HCFC) pour la partie pression médiatique.

Les prestataires bâtissent un scénario en fonction d'un cahier des charges préalablement établi. Aussi est-il nécessaire d'adapter chaque année les exercices à l'actualité. En 2018, un exercice **métropirate** a été organisé afin de tester les réactions en cas d'attaques dans les transports terrestres. Il est également prévu de tester **le plan piratair** en fin d'année.

- La Cellule Interministérielle de Crise (CIC)

Les exercices sollicitent la Cellule Interministérielle de Crise de manière appuyée. Elle est composée d'une soixantaine de cadres issus de tous les ministères, mais également de quatre cellules (cellules situation, décision, communication, anticipation) qui fonctionnent conjointement dans les sous-sols de Beauvau.

Au cours des exercices, la capacité de tous les intervenants et experts à travailler ensemble est évaluée, ainsi que le dispositif d'alerte. En conséquence, la CIC est aujourd'hui armée en quarante-cinq minutes et doit être opérationnelle sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Le bureau de veille et d'alerte (BVA) est au cœur du dispositif d'alerte et d'information des hautes autorités.

L'alerte gouvernementale vise à informer rapidement le Président de la République et le Premier ministre d'un événement pouvant nécessiter une prise rapide de décisions ou de mesures de portée interministérielle, en particulier le déclenchement d'un plan gouvernemental et/ou le grément de la cellule interministérielle de crise (CIC).

Afin de répondre à cette mission, le BVA assure la mise en œuvre d'une chaîne d'alerte opérationnelle qui repose sur des points de contact fonctionnels permanents identifiés au sein de chaque ministère. Par ailleurs, le BVA diffuse des informations méritant d'être signalées en temps réel aux hautes autorités (présidence de la République, cabinet du Premier ministre et cabinets ministériels).

- L'importance de la fonction de communication

Lors des exercices, la fonction communication est évaluée par des simulations de pression médiatique. Si elles sont toujours en deçà de la réalité, il reste difficile de regrouper les conseillers communication de chaque grand ministère. Lors des exercices, il importe donc de susciter l'intérêt des communicants, éléments-clés de la gestion de crise.

Par ailleurs, les exercices favorisent la prise en main des nouveaux outils technologiques en amont des crises réelles.

- La mise en place de la fonction anticipation

Outre la communication, la fonction anticipation doit également être prise en compte. Cette fonction est composée d'une trentaine de personnes et chaque centre ministériel de veille y est relié.

Lors de l'**EURO 2016**, la cellule anticipation avait bien fonctionné. Cependant, en situation réelle de crise, elle nécessite un effort logistique conséquent. C'est à cet égard qu'une cellule interministérielle de logistique de crise a été mise en place.

Depuis l'Ouragan Irma, des solutions prêtes à l'emploi sont requises, avec ce que l'on qualifie de « contrats silencieux », c'est-à-dire des contrats qu'on active en temps de besoins.

- La prise en compte des victimes

L'évolution majeure depuis une quinzaine d'années réside dans la prise en compte des victimes lors des crises.

La forte pression médiatique ainsi que la nécessité de prendre en charge rapidement les victimes sont à l'origine de cette évolution.

Il y a quelques années, la priorité était de circonscrire la crise, de limiter ses effets et, le cas échéant, d'en comprendre les mécanismes. Aujourd'hui, notamment en raison des attentats qui ont fait 246 victimes et 700 blessés depuis 2015, l'attention est portée sur les victimes et leurs familles. A ce titre, une délégation ministérielle d'aides aux victimes a été mise en place.

Elle est massivement utilisée aujourd'hui et a été déployée à Nice en 2016.

RETEX quant aux crises réelles...

En France, la gestion de crise s'envisage comme l'action inhérente aux forces de sécurité intérieure, pompiers, policiers, et aux services d'urgence des hôpitaux.

Cependant, la capacité de mobilisation est bien plus étendue. En effet et face aux récentes crises, tous les ministères ont développé une direction de la sécurité. Ils ont professionnalisé leurs cadres en leur inculquant une approche pragmatique de la sécurité et à son impact sur leur champ opérationnel.

Par ailleurs, l'engagement des forces armées sur le territoire national est également une conséquence des crises.

Si le **Plan Vigipirate** existait au préalable, il concernait peu le personnel.

A Paris, on compte entre 3000 et 3500 militaires déployés.

Cette mobilisation des forces armées (Opération Sentinelle) n'est pas décidée en CIC mais au niveau du Président de la République, en Conseil de Défense et de Sécurité Nationale.

Enfin, les crises ont mis en avant le concept de sécurité nationale. La transformation du SGDN (Secrétariat Général pour la Défense Nationale) en SGDSN (Secrétariat Général pour la Défense et la Sécurité Nationale) en est un exemple. Il existe ainsi un continuum entre les questions de défense et de sécurité. Les crises terroristes illustrent parfaitement cette notion.

On ne peut séparer l'engagement des forces armées sur le territoire extérieur et la menace endogène, une menace qui reste élevée en France.

Quelques orientations...

La sécurité civile et les différents types de réserves, citoyenne et militaire, constituent une première pierre apportée à l'édifice de la réserve et de la sécurité nationale.

Néanmoins, la culture de la sécurité doit être élargie à l'ensemble des citoyens pour diffuser l'esprit de Défense et contribuer au renforcement du lien entre les armées et la société civile.